



Régularisation de charges

Comme chaque année, nous allons procéder à la régularisation de vos charges.

Comprendre la régularisation de charges en vidéo



Vous êtes client Partenord Habitat

Vos décomptes de charges seront mis à disposition en ligne ou envoyés par courrier, en même temps que votre avis d'échéance.

>> **en juin**, si vous habitez une maison ou un appartement pour lequel vous ne payez pas de charges de chauffage et/ou d'eau.

>> **en septembre**, si vous habitez dans un appartement pour lequel vous réglez des charges de chauffage et/ou d'eau.

Vous êtes client Partimmo

Les décomptes de charges seront envoyés au fur et à mesure, par résidence, dès réception de l'état des dépenses voté par les copropriétaires lors de l'assemblée générale.

Comprendre la régularisation de charges en copropriété en vidéo



Chèque-énergie 2026

Si vous êtes éligible au chèque énergie, vous l'avez reçu début avril sans aucune démarche de votre part. Attribué sous conditions de ressources, il permet de payer des factures pour tout type d'énergie.

Depuis 2024 et uniquement pour les chèques énergie au format papier et en cours de validité, si vous habitez en **appartement**, vous pouvez l'utiliser pour payer votre **chauffage collectif gaz et/ou électrique pour votre régularisation de charges**. Dans la semaine qui suivra le dépôt de votre chèque en agence, son montant sera affecté à votre compte et déduit du montant dû pour votre charge de chauffage collectif.

En savoir plus



Vérifiez votre éligibilité, si vous ne l'avez pas reçu : <https://guichet.chequeenergie.gouv.fr/guichetchq/verifier-mon-eligibilite>



Pour tout savoir sur le chèque énergie <https://chequeenergie.gouv.fr/>



Élection de vos représentants au conseil d'administration

C'est parti !



Signature du protocole électoral le jeudi 9 avril 2026 par les associations AFOC 02, INDECOSA-CGT, UNLI, CLCV, CNL, Familles de France, UFC Que choisir.

Fin d'année, vous serez invités à voter pour vos nouveaux représentants au conseil d'administration.

Nous ne manquerons pas de vous informer au fur et à mesure de la campagne !

La nuit, le week-end

Nous contacter en cas d'urgence



Pour tout incident grave ou une urgence technique qui touche votre logement ou votre résidence que ce soit :

- une panne de chauffage collectif,
- une fuite d'eau importante,
- une fuite de gaz,
- un incendie,
- un problème électrique dangereux

Contactez-nous la nuit de 18h à 9h, les week-ends et jours fériés.

Vous êtes client Partenord Habitat
Nord : 09 69 39 59 59/ Aisne : 09 70 82 37 70

Vous êtes client Partimmo
au 03 28 28 11 59

Vous êtes client Partenium
au 03 20 10 95 59

Vous accompagner dans vos démarches administratives



Vous avez besoin d'un accompagnement pour constituer votre dossier d'aide au logement ou pour créer votre espace client ?

Nous restons disponibles.



Votre espace locataire

Pour garantir la sécurité de votre compte



Dans le cadre de notre politique de sécurité, les conditions d'accès à votre espace locataire ont été renforcées.

Depuis début avril, lors de votre première reconnexion, il vous est demandé de modifier votre mot de passe avec un nouveau plus sécurisé.

Ce mot de passe doit contenir :

- Au moins 12 caractères
- Une lettre minuscule
- Une lettre majuscule
- Un chiffre
- Un caractère spécial (exemples : @ ! ? # &).



Notre conseil : Choisissez un mot de passe différent de vos autres comptes et pensez ensuite à le modifier régulièrement pour plus de sécurité.

La double authentification a été activée

À chaque fois que vous vous connectez à votre compte, vous devez remplir le code de sécurité à usage unique reçu par mail.

Fête des voisins

Vendredi 29 mai 2026



Préparez dès maintenant avec vos voisins ce moment de partage et de convivialité en le créant à votre image : goûter, auberge espagnole, barbecue... !

Besoin d'aide pour l'organisation ?
Contactez-nous

Partenord Habitat innove

Favoriser le bien manger grâce à VRAC



Depuis 2023, Partenord Habitat est partenaire de l'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun). Son objectif : proposer des produits alimentaires de qualité et locaux à prix modérés et adaptés aux revenus de chacun.

Ce service déjà proposé aux habitants de Lille Fives, Lomme Marais, Roubaix Alma, Loos Les Oliveaux et Villeneuve d'Ascq Pont de Bois l'est désormais également aux locataires du Blanc Riez à Wattignies.

Une action concrète en faveur du bien manger et d'une consommation plus responsable accessible à tous tout en préservant le pouvoir d'achat.

En savoir plus sur VRAC



Alerte sanitaire

Attention aux insecticides interdits



La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a récemment lancé une campagne d'information afin d'alerter le public sur les dangers liés à l'utilisation d'un insecticide strictement interdit, commercialisé sous le nom de « Sniper ».



Un produit toxique et dangereux, interdit mais encore présent sur le marché

Le produit SNIPER 1000 EC DDVP (à base de dichlorvos) est interdit en France et en Europe depuis 2013. Malgré cette interdiction, il continue malheureusement d'être proposé illégalement sur certains marchés, dans des commerces non autorisés ou sur internet, notamment pour lutter contre les cafards ou les punaises de lit.



Des risques graves pour la santé

Le dichlorvos est un insecticide neurotoxique extrêmement dangereux pour la santé humaine et l'environnement.

En cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec la peau, il peut provoquer maux de tête importants, vomissements, troubles

respiratoires, convulsions, perte de connaissance.

Les enfants, les femmes enceintes et les personnes fragiles sont particulièrement exposés à ces risques.

Dans les cas les plus graves, l'utilisation de ces produits peut entraîner la mort.

Autres produits concernés

Cette alerte concerne également d'autres insecticides interdits contenant :

- du fipronil (ex. : produits anti-cafards Green Leaf),
- du chlorpyrifos (ex. : produits anti-mouches ou anti-pucerons Pyriforce).

Que faire en cas de symptômes ?

Si vous ou un proche avez été exposé à ce type de produit et présentez des symptômes :

> **contactez immédiatement un centre antipoison**

<https://centres-antipoison.net>